

DECISIONS

EB115(1) Ordre du jour provisoire et durée de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'ordre du jour provisoire de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé¹ et rappelant sa décision antérieure tendant à ce que la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé se tienne au Palais des Nations, à Genève, la session s'ouvrant le lundi 16 mai 2005 et prenant fin au plus tard le mercredi 25 mai 2005,² a approuvé l'ordre du jour provisoire de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, tel qu'il a été amendé.

(Onzième séance, 24 janvier 2005)

EB115(2) Date et lieu de la cent seizième session du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif a décidé que sa cent seizième session s'ouvrirait le jeudi 26 mai 2005 au Siège de l'OMS, à Genève, et prendrait fin au plus tard le samedi 28 mai 2005.

(Onzième séance, 24 janvier 2005)

EB115(3) Révision de la liste des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS

Le Conseil exécutif, ayant procédé à l'examen et pris note du rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales³ concernant l'examen d'un tiers de la liste des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS, et donnant suite à la décision EB113(1), a décidé ce qui suit.

Prenant note avec satisfaction de la collaboration entre l'OMS et les organisations non gouvernementales dont les noms sont suivis d'un astérisque dans l'annexe au rapport et notant qu'il

¹ Document EB115/21.

² Décision EB114(10).

³ Document EB115/22.

est prévu ou anticipé que cette collaboration se poursuive, le Conseil a décidé de maintenir les relations officielles entre ces organisations et l'OMS et de demander au Secrétariat de leur faire savoir que le Conseil appréciait le soutien que ces organisations continuent d'apporter à la réalisation des objectifs de l'OMS et leur contribution à la santé dans le monde.

Notant que le Secrétariat de l'OMS souhaitait reprendre la collaboration avec la Fédération internationale des Sociétés de Fertilité, le Conseil a décidé de reporter d'un an l'examen des relations avec cette organisation afin d'avoir le temps d'établir un plan de collaboration.

Notant également que, pendant la période considérée, il n'avait pas été possible de maintenir les contacts avec l'Alliance internationale des Femmes, le Conseil international des Femmes et Soroptimist International et que, pour cette raison, les plans de collaboration n'avaient pas pu se concrétiser, et notant par ailleurs que la possibilité d'un plan de travail était envisagée, le Conseil a décidé de reporter à sa cent dix-septième session la décision sur l'examen des relations avec ces organisations non gouvernementales.

Notant d'autre part qu'un plan de travail avec Corporate Accountability International (précédemment Infact) n'avait pas encore été arrêté, le Conseil a décidé de reporter l'examen des relations avec cette organisation à sa cent dix-septième session – à laquelle le Comité permanent des Organisations non gouvernementales serait saisi d'un rapport sur l'état de ces relations et le comportement des représentants de l'organisation non gouvernementale aux réunions intergouvernementales.

En l'absence de rapports de collaboration ou en raison de leur communication tardive, le Conseil a décidé de reporter à sa cent dix-septième session l'examen des relations avec les organisations non gouvernementales dont les noms suivent : Association internationale de Médecine du Trafic, Association internationale des Femmes Médecins, Association internationale pour l'Etude scientifique de la Déficience intellectuelle, Confédération internationale des Sages-Femmes, Fédération internationale de Médecine sportive, Fédération internationale des Femmes de Carrières libérales et commerciales, Fédération internationale des Syndicats des Travailleurs de la Chimie, de l'Energie, des Mines et des Industries diverses, Fédération mondiale des Sociétés de Neurochirurgie, Organisation mondiale du Mouvement scout, Rehabilitation International, Société internationale pour la Recherche biomédicale sur l'Alcoolisme, Société internationale pour l'Etude du Développement du Comportement, Union internationale de Promotion de la Santé et d'Education pour la Santé et Union internationale de Psychologie scientifique.

Il a noté en outre que les rapports de collaboration n'étaient pas encore parvenus pour les organisations non gouvernementales dont les noms suivent : Fédération internationale de Coopération des Centres de Recherche sur les Systèmes et Services de Santé, Fédération mondiale de Médecine et de Biologie nucléaires, Société internationale de Chimiothérapie et Union internationale de Chimie pure et appliquée. Le Conseil a donc décidé de reporter d'une année l'examen des relations avec ces organisations en attendant qu'elles communiquent leurs rapports, et a demandé de les informer que si les rapports n'étaient pas soumis à temps pour être examinés à sa cent dix-septième session, il serait mis fin aux relations officielles.

Le Conseil a noté que les relations avec l'Académie internationale de Pathologie, l'Assemblée mondiale de la Jeunesse, l'Association internationale de Médecine agricole et de Santé rurale, l'Association internationale de Radioprotection, le Conseil international de l'Action sociale, le Conseil international pour la Science, la Fédération mondiale des Parasitologues et la Société internationale de Mycologie humaine et animale, qui figurent également dans l'annexe au rapport, faisaient l'objet d'une résolution.

EB115(4) Attribution du Prix de la Fondation Léon Bernard

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité de la Fondation Léon Bernard, a attribué le Prix de la Fondation Léon Bernard pour 2005 au Professeur T. Sharmanov (Kazakhstan) pour les services éminents qu'il a rendus dans le domaine de la médecine sociale. Le lauréat recevra une médaille de bronze et une somme de CHF 2500.

(Douzième séance, 24 janvier 2005)

EB115(5) Attribution du Prix de la Fondation Dr A. T. Shousha

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité de la Fondation Dr A. T. Shousha, a attribué le Prix de la Fondation Dr A. T. Shousha pour 2005 au Dr Kamel Shadpour (République islamique d'Iran) pour sa remarquable contribution aux objectifs des soins de santé primaires dans la zone géographique où le Dr Shousha a oeuvré au service de l'Organisation mondiale de la Santé. Le lauréat recevra l'équivalent de CHF 2500 en dollars des Etats-Unis.

(Douzième séance, 24 janvier 2005)

EB115(6) Attribution de la bourse de la Fondation Jacques Parisot

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité de la Fondation Jacques Parisot, a attribué la bourse de la Fondation Jacques Parisot pour 2005 au Dr Alok Kumar (Barbade). Le lauréat recevra une médaille et la somme de US \$5000 afin de réaliser son projet de recherche dans un délai de 12 mois.

(Douzième séance, 24 janvier 2005)

EB115(7) Attribution du Prix Sasakawa pour la Santé

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Groupe de sélection du Prix Sasakawa pour la Santé, a attribué le Prix Sasakawa pour la Santé pour 2005 au Centre de Formation et d'Etudes en Ecologie et Santé pour Paysans (Mexique). Le lauréat recevra US \$40 000 pour ses travaux remarquables en matière de développement sanitaire.

(Douzième séance, 24 janvier 2005)

EB115(8) Attribution de la Bourse Francesco Pocchiari

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité de la Bourse Francesco Pocchiari, a attribué la Bourse Francesco Pocchiari pour 2005 au Dr Gönül Dinç (Turquie). La lauréate recevra US \$10 000 afin de lui permettre d'exécuter les travaux de recherche proposés.

(Douzième séance, 24 janvier 2005)

EB115(9) Attribution du Prix de la Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Groupe de sélection de la Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé, a attribué le Prix de la Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé pour 2005 à S. M. la Reine Rania Al-Abdullah (Jordanie). La lauréate recevra US \$40 000 pour sa remarquable contribution au développement sanitaire.

(Douzième séance, 24 janvier 2005)

EB115(10) Fonds immobilier¹

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Directeur général sur le projet de budget programme pour l'exercice 2006-2007 : fonds immobilier² et le rapport sur la première réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif,³ a décidé de prier le Directeur général de lui faire rapport à sa cent dix-septième session sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'un plan-cadre d'équipement décennal et la mise sur pied d'un mécanisme à long terme pour le financement de ce plan.

(Dixième séance, 22 janvier 2005)

¹ Voir annexe 6.

² Document EB115/41.

³ Document EB115/45.